

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 21 OCTOBRE 2020**



N° de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire virtuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue, ce vingt-et-unième jour du mois d'octobre deux-mille-vingt, à 19 heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Séverine Débiolles
Alain Deschênes
Stéphane Elliott
Marie-Claude Lachance
Daniel Lamer
Larry McKinnon

Représentants des enseignants

Alain Brochu
Gilles Cinq-Mars
Louise Tremblay

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante des professionnels

Lyne Magny (arrivée à 19 h 29)

Représentants des élèves

Laurane Gélinas
Raphaël Gélinas

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin, directrice
Yanick Robert, directeur adjoint

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Comme c'est notre première rencontre Google Meet cette année, c'est madame Paquin, directrice qui ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 21 octobre 2020 en ajoutant le point suivant :

- 10. Affaires nouvelles
 - b) Zone rouge

108-CÉ-20-21-14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR DANIEL LAMER, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ 20-21-15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Aucune correspondance

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

Étant donné que notre première rencontre a eu lieu la semaine dernière, il n'y a aucun point pour le compte rendu du conseil étudiant. Madame Paquin en profite pour remercier et féliciter les deux élèves du conseil d'établissement pour leur compte rendu du 14 octobre dernier.

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Deschênes fait un résumé des élections du nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire. Il fera parvenir le nom des membres à la secrétaire pour qu'elle en fasse part à la prochaine séance du conseil d'établissement.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 APPROBATION DU NOUVEAU RAPPORT ANNUEL 2019-2020

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la LIP prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a fourni un canevas de rapport annuel à toutes ses écoles pour uniformiser ce document et y intégrer le projet éducatif et le plan de lutte pour combattre l'intimidation et la violence à l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME MARIE-CLAUDE LACHANCE, il est résolu :

D'ADOPTER le nouveau rapport annuel présentant le bilan des activités du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, le bilan du projet éducatif et le bilan du plan de lutte pour combattre l'intimidation et la violence à l'école dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice de l'école pour que le rapport annuel 2019-2020 soit disponible sur le site Web de l'école dans les plus courts délais;

DE MANDATER la directrice de l'école pour qu'elle fasse parvenir au Centre de services scolaire une copie du rapport annuel 2019-2020 de l'école secondaire l'Escale accompagnée de la présente résolution.

108-CÉ 20-21-16

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 APPROBATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les domaines généraux de formation qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposés par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, d'approuver les contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2020-2021.

108-CÉ 20-21-17

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 ESCALE EN SANTÉ (INFORMATION)

Monsieur Yanick Robert présente le napperon réalisé par le comité d'Escale en santé 2020-2021. Il explique qu'avec les mesures de la Santé publique certaines activités d'Escale en santé ont dû être modifiées.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Protocole d'urgence (COVID)

Toutes les écoles du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ont produit un document intitulé Protocole d'urgence, qui se veut une procédure à suivre dans la possibilité d'un nouveau confinement à cause de la COVID-19.

b) Zone rouge

Notre région devient zone rouge. Les nouvelles mesures de la Santé publique seront mises en place à l'école pour le lundi 26 octobre. Dès demain, les parents recevront un courriel les informant de ces nouvelles mesures. La direction fera une tournée de classes pour informer les élèves des moyens mis en place par la Santé publique et leur expliquer une journée type à l'école en zone rouge.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Aucun rapport

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 16 décembre 2020, à 19 h, par Google Meet si nous sommes toujours en zone rouge, sinon la rencontre aura lieu à la salle multifonctionnelle.

13. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME MARIE-CLAUDE LACHANCE, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 20 h 36.

108-CÉ-20-21-18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patricia Noël,
secrétaire

Larry McKinnon,
président

Kathya Paquin,
directrice